



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLÈGE COMMUNAL**

Séance du 23 juin 2021

Présents :

Béatrice Moureau, Bourgmestre
Véronique Hans, Alex Hoste, Benoît Dedry, Échevin.e.s
Alain Happaerts, Président du CPAS
Béatrice Moureau, Bourgmestre, Présidente
Natalie Despeer, Directrice Générale f.f.

Excusée :

Laurence Meens, Directrice Générale f.f.

Objet : Environnement - Appel à projet BiodiverCité - Approbation des Fiches Projet

Le Collège communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 ;

Vu l'appel à projets « BiodiverCité » lancé par la Région Wallonne qui rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du « Plan Maya » et des « Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) » ;

Considérant que la « Semaine de l'arbre », le « Plan Maya » et les « Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) » regroupé en un seul projet « BiodiverCité » sont des programmes d'actions qui servent à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux ;

Vu les fiches projets "1 - 2 - 3 - 4" établies par le Service Environnement en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie ;

Attendu que ces fiches projets ont pour objectif de renforcer la sensibilisation à la biodiversité chez les enfants et le grand public ;

Considérant que la fiche projet n° 1 qui consiste à la plantation d'une haie de plantes indigènes mellifères de +/- 100m, l'installation d'un panneau didactique et une animation avec les élèves et a pour objectifs de :

- Renforcer le maillage écologique du territoire
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Augmenter la biodiversité (petite faune des plaines) dans le cœur des villages
- Améliorer la résilience du territoire face aux sécheresses et à l'érosion des sols
- Sensibiliser et impliquer les enfants dans les projets de développement de la nature au sein de la commune

Considérant la fiche projet n° 2 " Plantations dans le verger communautaire " qui consiste à replanter 3 arbres fruitiers, à la plantation d'une haie d'essences indigènes et mellifères libre de 45 m, à l'aménagement d'une bande fleurie de 45m sur 4m, à la pose de panneaux didactiques et à la pose d'un nichoir à Chevêche d'Athéna ayant pour objectif de :

- Renforcer le maillage écologique du territoire
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Augmenter la biodiversité (petite faune des plaines) dans le cœur des villages
- Sensibiliser la population aux espèces locales, aux pollinisateurs et à la faune locale
- Donner accès à des fruits de qualité

Considérant la fiche projet n° 3 " Mise en place d'un groupe « BiodiverCité » qui consiste à créer et pérenniser une dynamique de sensibilisation et de mobilisation citoyennes autour d'un thème commun qu'est la biodiversité et ayant pour objectifs de :

- Informer et sensibiliser la population à la biodiversité en général
- Sensibiliser la population aux espèces locales, aux pollinisateurs et à la faune locale
- Créer une dynamique participative au sein du territoire à moyen et long terme

Considérant la fiche projet n° 4 " Distribution de plants lors de la Journée de l'Arbre 2022 " ayant pour objectifs de:

- Organiser une distribution non discriminatoire et équitable envers tous les citoyens wallons
- Organiser un minimum de 2 animations « nature » : l'une lors de la Semaine de l'Arbre et l'autre lors de la distribution de plants
- Sensibiliser et informer les citoyens à l'importance de planter des essences indigènes et leur permettre de réaliser des actions concrètes dans leur jardin ou ailleurs afin de promouvoir la biodiversité

Considérant que ces fiches rencontrent les objectifs de l'appel à projet « BiodiverCité » et de mission d'éducation à l'environnement des élèves de l'école et du grand public ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : De répondre à l'appel à projets « BiodiverCité » lancé par la Wallonie au plus tard pour le 30 juin 2021.

Article 2 : D'approuver les fiches projet annexées à la présente délibération.

Article 3 : De transmettre la présente délibération ainsi que ses annexes au Servie Public de Wallonie - Direction de la Nature et des Espaces verts.

Par le Collège Communal,

La Secrétaire,
(s) NATALIE DESPEER

La Présidente,
(s) BÉATRICE MOUREAU

Pour extrait conforme, le 28 juin 2021.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

Laurence Meens



Béatrice Moureau